



Ville d'Ile sur Tet

AIDE A L'EVENEMENT

Nom de l'association :			
Siège social :			
Nom du festival :			
Nombre d'éditions :			
Commune :			
Président :		Directeur artistique :	
Nombre de salariés :			
Nombre de bénévoles :			

Thématique

- Théâtre
- Danse
- Photo
- Musique
- Culture - Social
- Sport

- Rugby
- Football - Footsalle
- Tennis – Basket - Volley
- Judo
- Autres

BILAN DE L'EDITION PRECEDENTE

Lieu de la manifestation :			
Itinérance :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Si oui, citez les lieux :			
Dates :			
Nombre de spectacles (ou concerts) - Tournois :			
Fréquentation moyenne/spectacle - Tournois :			
Fréquentation totale :			
Tarifs d'entrée:			

Programmation artistique ou sportive

Départementale

si oui nommez les équipes artistiques ou sportives programmées:

Régionale

Nationale

Communication

Couverture presse :

Locale et Départementale

Régionale

Nationale

Montant des frais artistiques ou sportifs	
Montant des frais techniques	
Montant total des frais de la manifestation	

Financements obtenus

Commune	
Département	
Région	
DRAC	
Partenariat privé et/ou mécénat	
Autres (tombolas)	

PRESENTATION DE LA PROCHAINE EDITION DU FESTIVAL OU DU TOURNOI

Dates :

Lieu :

Directeur artistique ou Président :

Projet :

Programmation :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION PROJETEE

<u>CHARGES</u>	<u>MONTANT (en EUROS)</u>	<u>PRODUITS</u>	<u>MONTANT (en EUROS)</u>
Charges spécifiques à l'action		1 – Ressources propres	€
Achats		2 – Subventions demandées	
Prestations de services	€	Etat (à détailler)	
Matières et fournitures	€	-	€
Services extérieurs		-	€
Locations	€	Région (s)	
Entretien et réparation	€	-	€
Assurance	€	Département (s)	
Autres services extérieurs		-	€
Honoraires	€	-	€
Publicité	€	Commune (s)	
Déplacement et missions	€	-	€
Charges de personnel		-	€
Salaires et charges	€	Autres (Fonds Européens, organismes sociaux...)	€
Frais généraux	€	Ressources indirectes affectées	€
Coût total du projet	€	Total des recettes	€
Emplois des contributions volontaires en nature	€	Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	Prestations en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de _____ €

Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée.

Rappel Important : Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association devra produire à la Commune d'ille sur tet dans un délai de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier (avec factures) qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. A défaut, d'être produit, la subvention ne sera pas versée.



ASSOCIATIONS

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

--**--

Le compte-rendu a pour cadre la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à la mairie d'Ille sur Tet – (Service des Subventions) qui a versé la subvention, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice en cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activités et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Le compte-rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

«Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuées. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

2. Tableau de synthèse

Exercice :

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60. Achat				70. Vente de marchandises,			
Prestations de services				Produits finis, prestations service			
Achat matières et fournitures				74. Subventions d'exploitation			
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s)			
61. Services extérieurs				-			
Locations immobilières et mobilières				-			
Entretien et réparation				Région (s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
62. Autres services extérieurs				Intercommunalité(s):EPCI ¹			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				-			
Déplacements, missions				Commune(s)			
Services bancaires, autres				-			
63. Impôts et taxes				Organismes sociaux (détailler)			
Impôts et taxes sur rémunération				-			
Autres impôts et taxes				Fonds européens			
64. Charges de personnel				-			
Rémunération des personnels				Agence de service et de paiement (emplois aidés)			
Charges sociales				Autres établissements publics			
Autres charges de personne				Aides privées			
65. Autres charges de gestion courante				75. Autres produits de gestion courante			
66. Charges financières				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
67. Charges exceptionnelles				76. Produits financiers			
68. Dotation aux amortissements				78. Reports, ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86. Emplois des contributions volontaires en nature				87. Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			
La subvention de € représente..... % du total des produits							

¹ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine

3. Données chiffrées : annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires...) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires² en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association :

certifie exactes les informations du présent compte-rendu.

Fait le : à :

Signature

² Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicule...) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.